

Image not found or type unknown



résiliation d'une dédite

Par **agautier1609**, le **20/03/2012** à **23:53**

PEUT ON ANNULER UNE DEDITE QUE J'AI ENVOYER Y A 5 JRS

Par **janus2fr**, le **21/03/2012** à **07:03**

Bonjour,

Vous ne donnez pas beaucoup d'informations, en particulier le type de bail.

Pour répondre dans le cas général, un congé donné est définitif. Sauf accord amiable avec le bailleur, vous n'avez pas la possibilité de revenir dessus.

Il faut donc voir au plus tôt avec votre bailleur s'il veut bien mettre la lettre à la corbeille...